



Activités physiques & sportives en entreprise

Etat des lieux, faux a priori

Témoignages et leviers d'action

La pratique du sport en entreprise ne constitue pas un fait nouveau. Ses bienfaits, en revanche, sont désormais largement relayés par la littérature managériale qui prône le prolongement des valeurs et compétences sportives dans le monde du travail.

Notre récente étude menée en collaboration avec le ministère des sports, le CNOSF et le MEDEF confirme que près de neuf dirigeants sur dix ont déjà entendu parlé des bienfaits du sport en entreprise. Mais entre l'intention et la pratique, les obstacles demeurent. Le sport en entreprise ne concerne aujourd'hui que 18% d'entre elles et peine encore à trouver sa (vraie) place.

Ce document synthétique issu de l'analyse croisée de nos études, des réponses de nos experts et des témoignages de dirigeants membres de l'UNION sport & cycle, livre une vision pragmatique et optimiste du sport en entreprise et des moyens de le développer dans l'intérêt de tous.





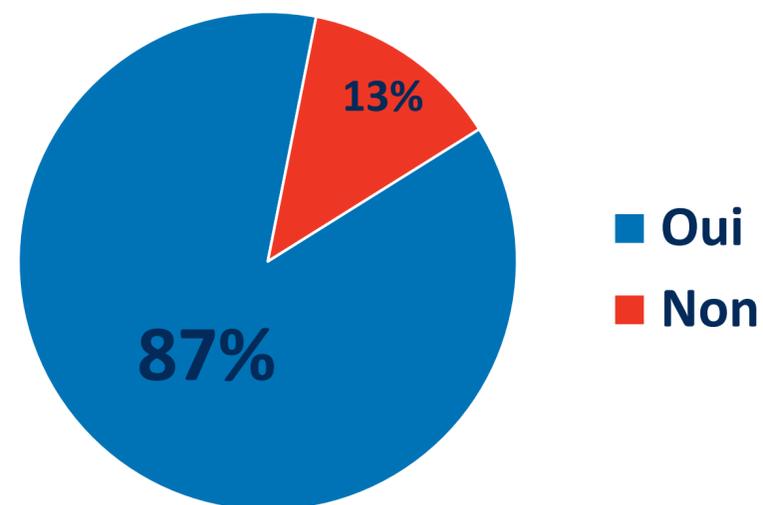
Le sport en entreprise Etat des lieux



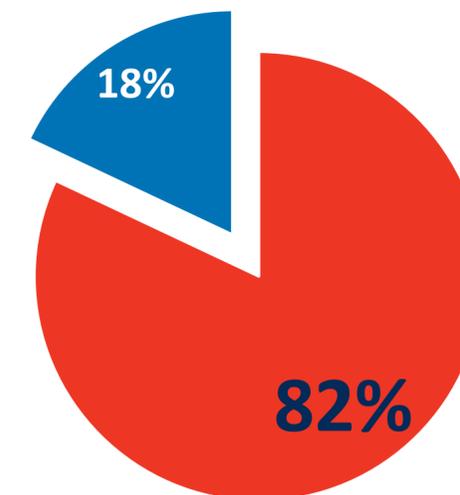
Le Sport en entreprise, beaucoup de croyants, peu de pratiquants

Si 82% de dirigeants déclarent avoir entendu parlé des bienfaits du sport en entreprise, seuls 18% d'entre eux sont passé à l'acte. Et lorsque tel est le cas, c'est essentiellement sous la forme d'activités ponctuelles (35%). Le running, le vélo, la musculation et le yoga sont les principales activités proposées en entreprise.

Avez-vous déjà entendu parler des effets positifs de la pratique d'une activité physique ou sportive de vos salariés sur la compétitivité de votre entreprise ?



Votre entreprise propose-t-elle à ses salariés une ou plusieurs initiatives en faveur de la pratique physique et sportive ?



UNION SPORT & CYCLE Témoignage d'adhérent

« Même s'il faut appliquer la politique des petits pas, nous devons être exemplaires » **Stéphane Solinski, directeur général de Sport 2000**

« Il y a un écart phénoménal entre le nombre de "croyants" et le nombre de "pratiquants" : tout le monde est convaincu que c'est bon pour la santé, l'entreprise et la société dans son ensemble mais trop peu d'entreprises proposent une offre réellement accessible à chacun. Une étude interne a confirmé que les salariés étaient (à 64 %) favorables à la pratique du sport dans l'entreprise. La création d'une salle de sport a cependant été exclue, en raison des contraintes techniques du type de surface minimum ou ventilation et malheureusement, le Comité d'entreprise n'a pas souhaité s'investir dans le projet. Pourtant le sport devrait systématiquement être compris dans la mission de gestion des activités sociales et culturelles dans l'entreprise. »

Même s'il faut appliquer la politique des petits pas, nous devons être exemplaires et montrer qu'on peut y arriver. Depuis juin 2017, des cours sont dispensés sur le site d'Egly, en extérieur ou dans des salles de réunions, encadrés par un coach rémunéré par l'entreprise. À raison de 15 personnes maximum par séance et 45 séances par an. Le nombre de candidats dépasse déjà notre capacité d'accueil. Sport 2000 a aussi décidé de financer ou cofinancer l'inscription et l'équipement des salariés qui participent à des épreuves sportives. Après la constitution d'une équipe de runners aux couleurs de l'enseigne, un groupe Facebook est sur le point d'être créé pour fédérer ces initiatives et partager les performances individuelles ou collectives. »

Le team coureurs Sport 2000 récemment constitué



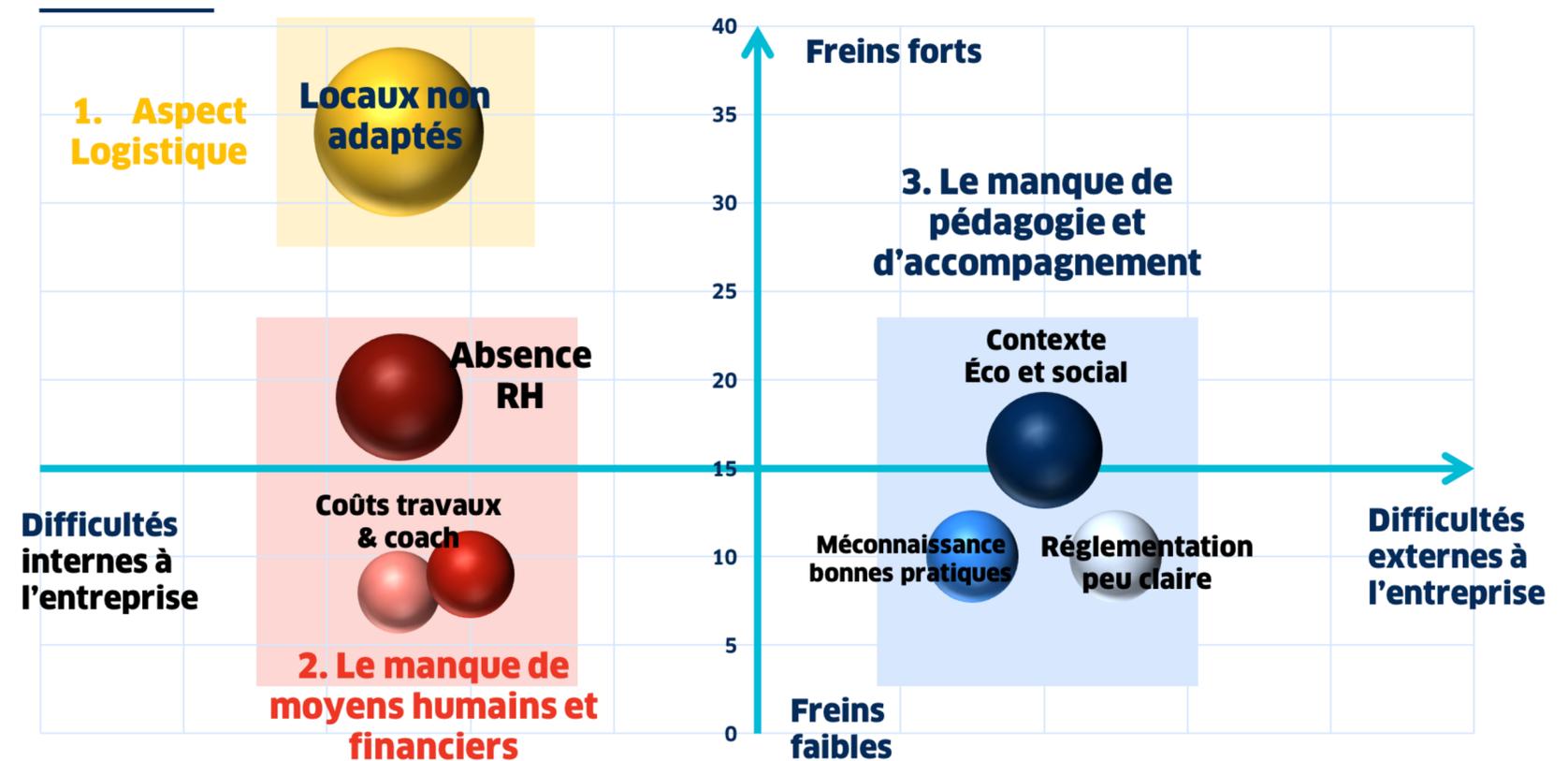
©Filièresport

Des freins à lever pour développer la pratique

Le développement des APS se heurte à de nombreux freins de natures différentes.

Des freins endogènes d'abord, avec des questions logistiques (locaux non adaptés 34%) qui constituent le premier frein identifié par les chefs d'entreprise. En second lieu, le manque de moyens humains et financiers, notamment chez les petites entreprises. Enfin, des freins exogènes, comme la réglementation ou le contexte économique et social, sont mis en avant. On note également un manque d'information des dirigeants d'entreprises, qui dans 8 cas sur 10 ne savent pas vers qui se tourner pour formaliser leur offre d'APS.

Le coût, un frein mineur. D'autres facteurs **limitants...**



« Le sport en entreprise a un vrai potentiel dont les entreprises françaises commencent seulement à prendre conscience. Nous proposerons une offre semi-professionnelle pour des salles d'hôtels et d'entreprises à partir de 2018. Notre deuxième offre concerne la station de mobilité. Elle permet d'aller faire une demi-heure de marche dans la journée sans cesser son activité et de reprendre la position habituelle après. De plus en plus d'entreprises, y compris de très grosses, sont prêtes à sauter le pas. Ouvrir une salle de sport dans une entreprise, c'est compliqué et en plus ça ne suffit pas. Le gros défi à relever pour les entreprises est de faire en sorte que les gens qui ne pratiquaient pas pratiquent. Il faut arriver avec un programme qui permette d'animer,

avec des coachs ou des défis comme United heroes. L'approche doit être complète avec une vraie démarche RSE. Heureusement, la révolution digitale est un outil formidable qui permet d'apporter beaucoup plus de plaisir, d'émulation et d'amusement. »



« Le défi à relever pour les entreprises est de faire en sorte que les gens qui ne pratiquaient pas pratiquent. **Oliver Pantel, Directeur Général France de Kettler**



Pour un dirigeant, la mise en place d'une offre sport en entreprise est parfois associée à la notion de contrainte réglementaire et de risque juridique. Mais qu'en est-il réellement ? Le service juridique de l'UNION sport & cycle répond aux 3 questions les plus couramment posées par les chefs d'entreprises.

Le sport en entreprise Des faux a priori



Est-il vrai que proposer des activités de sport au sein de l'entreprise est un avantage en nature faisant peser le risque d'un redressement Urssaf ?

Est-il vrai qu'un accident survenant pendant la session de sport est automatiquement un accident du travail ?

Est-il vrai que mettre en place des activités sportives en entreprise est coûteux et contraignant ?

Faux

Tout dépend de l'offre, de la personne qui la met en place et de ses modalités ; les possibilités sont nombreuses, de la solution la plus simple à la plus élaborée. Il est ainsi possible de proposer des abonnements à des prix négociés, d'offrir des bons d'achats de prestations sportives à l'occasion des fêtes de fin d'année ou d'inciter le comité d'entreprise (bientôt appelé Comité social et économique) à proposer des cours, des bons d'achat, l'accès à des équipements au sein de l'entreprise, etc. Tous ces dispositifs font l'objet d'une tolérance de la part de l'administration. Ne pas oublier non plus les solutions de mobilité douce que constituent l'indemnité kilométrique vélo (exonérée de cotisations sociales), la prise en charge d'un abonnement à un service public de location de vélo (idem) ou encore la mise à disposition d'une flotte de vélos (réduction de l'impôt sur les sociétés).

Faux

La reconnaissance d'un accident du travail n'est pas automatique. Si l'accident a lieu dans l'entreprise et/ou pendant les heures de travail, il sera en effet présumé être un accident du travail. Mais l'employeur a la possibilité de contester cette qualification, dès sa déclaration, en montrant par exemple, que le salarié n'avait pas une activité liée à son travail ou qu'il n'était plus sous l'autorité de sa hiérarchie. Dans ce cas l'accident est pris en charge par l'assurance maladie au titre d'un accident de la vie privée. Si l'accès à une salle de sport est libre au sein de l'entreprise, il peut ainsi être opportun de prévoir un règlement.

Faux

Tout dépend de ce qui est proposé. Ouvrir une salle de sport nécessite en effet de disposer d'un peu de place, de respecter les règles d'hygiène et de sécurité (aération, sanitaires...), de souscrire une assurance et de faire une déclaration au préfet ; les bénéfices pour les salariés et la cohésion au sein de l'entreprise sont par contre indéniables. Mais organiser la participation à des sorties sportives, proposer l'abonnement à un club à un tarif négocié, ou encore offrir des bons d'achat de prestations sportives portent nettement moins de contrainte. Il peut également être très intéressant de sélectionner un contrat frais de santé prévoyant la prise en charge d'un abonnement sportif, comme le contrat Union/Ag2r dédié aux entreprises du sport. Trop peu de mutuelles vont sur ce terrain aujourd'hui !



Le service juridique de l'UNION sport & cycle répond quotidiennement aux questions de chefs d'entreprises du secteur sport en matière sociale.



54% des entreprises non-impliquées souhaitent mettre en place des activités physiques et sportives. Pour les aider à passer à l'action, elles identifient 4 principaux leviers : des incitations financières, la mutualisation des lieux de pratique, un accompagnement renforcé et la généralisation de l'offre sport aux mutuelles !

Le sport en entreprise 4 pistes d'action



1. Des incitations financières à renforcer



Pour 27% des chefs d'entreprises interrogés, les incitations financières sont le premier levier à activer pour les encourager à mettre en œuvre une APS au sein de leur entreprise.

Afin de développer la pratique d'activités physiques et sportives en entreprise, plusieurs incitations financières existent déjà :

- pour toute entreprise, l'**exonération de cotisations sociales sur les bons cadeau ou tickets sport** (plus de 420 000 bénéficiaires en 2014) dans la limite d'un montant total n'excédant pas 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale ;
- dans les entreprises de plus de 50 salariés, l'**exonération de charges sociales sur les activités physiques et sportives gérées par le comité d'entreprise**, notamment sous la forme de réductions sur des abonnements sportifs, de remboursement de sommes payées par les salariés, ou de mise à disposition ou fourniture gratuite de biens ou services sportifs;

Des **exonérations de charges sociales sont également prévues en faveur de l'utilisation du vélo** pour se rendre au travail :

- prise en charge à hauteur de **50% de l'abonnement souscrit par un salarié auprès d'un service public de location de vélo**;
- prise en charge totale ou partielle des frais engagés par le salariés se déplaçant à vélo dans la limite de 25 centimes par kilomètre et 200 euros par an par salarié. cette indemnité kilométrique est exonérée d'impôt sur le revenu pour le salarié;
- diminution de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 25% des frais engagés pour la **mise à disposition gratuite d'une flotte de vélo à destination des salariés**.

« On a interdit les réunions entre 12h00 et 14h00 »

La pratique sportive correspond à une vraie politique RH chez adidas. On a interdit les réunions entre midi et 14h00 pour permettre à ceux qui le souhaitent de faire du sport et les séances de sport ont lieu sur le temps de travail. Nos collaborateurs sont fiers de faire du sport, ces pratiques permettent des conditions de travail assez hors norme !

Sandrine CHEER,
DRH adidas France



L'UNION sport & cycle œuvre au côté du MEDEF sport et du CNOSF en faveur du renforcement de ces dispositifs. Elle milite notamment pour la défiscalisation des investissements liés aux équipements et infrastructures dédiés aux APS des salariés.

2. La mutualisation des lieux de pratique



24%

3. Un accompagnement extérieur (conseil,...)



15%

4. La génération des mutuelles avec une offre sport



13%

L'UNION sport & cycle innove avec le premier contrat de frais de santé prenant en charge un abonnement sportif !

Afin d'accompagner les entreprises dans leur obligation de proposer un contrat de frais de santé à l'ensemble de leurs salariés, l'UNION sport & cycle a mis en place une offre innovante en partenariat avec AG2R La Mondiale. Ce nouveau contrat destiné aux entreprises du secteur sport est le premier à proposer la prise en charge forfaitaire d'un abonnement sportif pour tous les salariés !

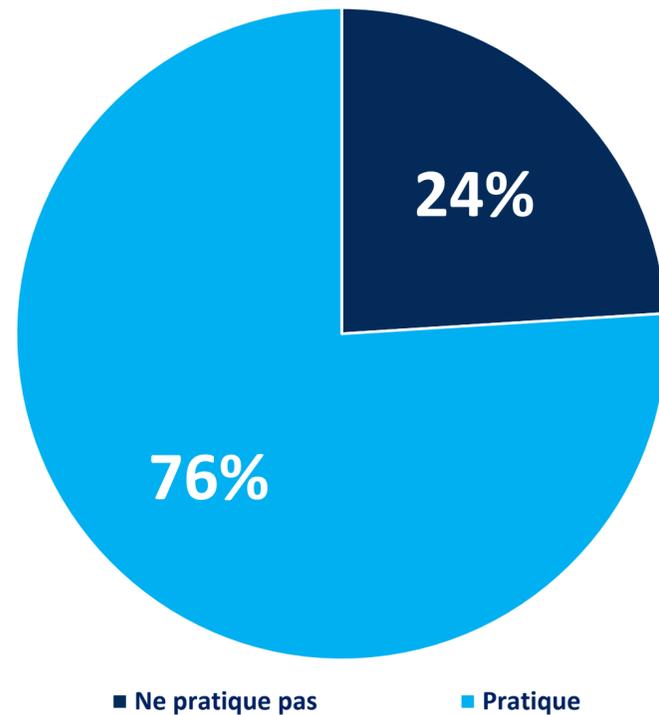
« Les équipes ont l'habitude d'inclure du sport à leurs réunions de travail »

La pratique sportive est dans notre ADN !
 Au recrutement nous sommes sensibles à ce que les personnes qui nous rejoignent partagent cette passion !
 Par la suite les équipes ont l'habitude d'inclure du sport à leurs réunions de travail, temps forts professionnels...
 Chaque site essaye d'être sensible aux timings de pratique sportive de ses équipes ainsi qu'aux modes de déplacement sportif (vélo, trottinettes). Ces sites disposent d'ambassadeurs Qualité de Vie au Travail et d'une politique propre du Comité d'Entreprise. Nous disposons aussi d'un large catalogue de formation en développement personnel étayé récemment par des tests sur le mindfulness par exemple. Enfin notre site Décathlon Pro est lui-même un support pour les entreprises souhaitant intégrer du sport pour leurs salariés !

Alexandre Abad,
 Directeur Sportslab Decathlon

Entreprise et promotion des APS

Taux de pratique d'une activité physique ou sportive de nature



Au-delà de la place du sport en entreprise, l'UNION sport & cycle s'intéresse de manière générale à la place du sport dans notre société, ses motivations et ses freins. Sur ce point, elle interroge régulièrement les Français sur leurs raisons de ne pas pratiquer une activité physique ou sportive.

Ils sont aujourd'hui 24% à se déclarer comme non pratiquants. Beaucoup reste donc à faire pour que chacun puisse pleinement profiter des nombreux bénéfices (santé, vivre ensemble...) procurés par l'activité physique et sportive.

Sur ce point, le rôle que peut jouer l'entreprise, ne doit pas être minimisé. L'entreprise est très souvent l'environnement social et

Les freins à la pratique d'une activité physique ou sportive de nature



matériel principal de chaque individu : relation avec une équipe, accès à des espaces, des services... Ce sont autant de possibilités qui peuvent répondre de manière très concrète aux freins à la pratique d'activités physiques et sportives mis en avant par les non pratiquants : le coût, l'absence de lieux de pratique, l'absence de personnes avec qui pratiquer ou encore les contraintes familiales.

Ainsi, si le sport peut être considéré comme un facteur de réussite pour le projet de l'entreprise, il n'en demeure pas moins que l'entreprise à toute sa place à prendre dans la promotion des activités physiques et sportives au sein de notre société !

L'entreprise à toute sa place à prendre dans la promotion des activités physiques et sportives au sein de notre société.



Stade Jean Bouin
33-35 rue Nungesser & Coli
75016 Paris
Tél : 01 47 31 56 23
contact@unionsportcycle.com

www.unionsportcycle.com